

Projet vaudois sur le subventionnement de certains baux commerciaux des mois de mai et juin 2020

Dans le sillage de l'accord trouvé entre l'USPI Genève, CGI, ASLOCA Genève et le canton de Genève, un accord similaire a abouti dans le canton de Vaud.

Selon le projet d'arrêté du 17 avril 2020, l'Etat prend à sa charge ¼ du loyer des mois de mai et juin 2020 des baux commerciaux dont les locataires sont des établissements publics qui ont dû cesser totalement ou partiellement leurs activités. Il s'applique aux baux dont le loyer fixe mensuel, sans les charges, n'excède pas CHF 3'500, respectivement CHF 5'000 pour les titulaires d'une licence de café-restaurant.

Le projet soumet l'octroi de l'aide public à la conclusion d'un accord selon lequel, notamment, le bailleur renonce à la moitié de son loyer pour la période de mai et juin 2020.

Liens utiles:

- **Projet:** https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/coronavirus/Projet_d_arr%C3%AAt%C3%A9_du_17_avril_2020_sur_l_aide_aux_locataires_et_aux_bailleurs.pdf
- **Accord:** <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquelEtat-debloque-une-aide-a-fonds-perdu-a-hauteur-de-20-millions-pour-sou-lager-la-charge-locative-des/>

Contribution de [Nicolas Lynedjian](#) (Associé).

[Coronavirus Information Hub](#)

Walder Wyss soutient ses clients au mieux pour les aider à relever les défis liés à la pandémie. Nous publierons régulièrement des informations sur cette plateforme.